



GT « Projets numériques du SJCF » du 7 juin 2022

TROP ROBOT POUR ÊTRE HONNÊTE



Lundi 27 Juin 2022

Ce GT avait pour objet de présenter l'évolution des projets informatiques en cours de développement au sein de la sphère du contrôle fiscal.

En réponses aux liminaires, le responsable du contrôle fiscal a répondu que l'humain est au centre de la transformation numérique qui n'est pas de la substitution.

Cette transformation est une nécessité notamment au regard du développement croissant du commerce électronique.

Concernant le télétravail, il a tenu à rappeler qu'il est ouvert à tous, y compris à la population nomade, dès lors que le chef de service est informé et que les conditions exigées sont réunies.

Survie Numérique ?

Ce rapport sur la transformation numérique du métier juridique de la DGFIP à l'horizon 2025/2030 a pour objectif de faire un retour sur l'évolution du métier juridique au sein de la DGFIP. La DGFIP doit absolument évoluer afin d'être à égalité des armes face à des parties adverses de plus en plus pointues, tels les cabinets d'avocats.

Cette transformation s'opérera au travers de trois modules :

- un système d'échanges dématérialisés entre les demandeurs avec un projet d'entrée unique pour l'ensemble des demandes, couplé à un ensemble d'outils collaboratifs et progiciels permettant de suivre l'évolution du dossier,
- un système expert en l'absence de base documentaire recensant les rescrits, à savoir la base des précé-

dents qui concernera uniquement les rescrits les plus significatifs et la base documentaire qui comportera, notes, mémoires ainsi que les revirements de jurisprudence, de contentieux

- un système prédictif qui utilisera l'intelligence artificielle afin que la DGFIP détermine en amont les tendances du contentieux.

En réponse à nos inquiétudes, le chef du contrôle fiscal répond qu'il n'y a pas de lien de causalité entre le projet numérique et les suppressions d'emplois mais que le seul objectif est de surseoir à la perte de mémoire et de compétences liée aux départs à la retraite dans les Directions des Affaires Juridiques. Ne soyons pas dupes !

Pourtant ce même rapport souligne que la progression des recours en contentieux et des rescrits met en difficultés les services en raison des départs non remplacés et que cette informatisation est une question de survie !

Intelligence Superficielle plutôt qu'Artificielle

La mise en œuvre du projet CFVR (Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes) a pour but d'améliorer le contrôle fiscal en ciblant les opérations de contrôle.

F.O.-DGFIP rappelle que ce projet est financé par le Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP) qui, en contrepartie de son financement, demande à la DGFIP de sacrifier 500 emplois Équivalent Temps Plein !

La DGFIP se targue de résultats 2021 satisfaisants alors que la réalité est tout autre car sont inclus dans les résultats, les rehaussements liés à la défaillance déclarative qui relève du contrôle de régularisation et que ces

mêmes résultats sont comparés à 2020, année blanche en matière de contrôle fiscal.

F.O.-DGFIP insiste également sur le fait que ces « supers » statistiques semblent bien différentes de la réalité de terrain. Force est de constater que les directions locales n'hésitent pas à modifier l'origine du contrôle au détriment de la programmation locale ou privilégient le traitement des listes issues du datamining toute affaire cessante. **F.O.-DGFIP** rappelle que c'est bien l'humain qui trouve les anomalies et non le data mining.

F.O.-DGFIP soulève également les problématiques liées aux croisements des données internationales et aux moyens juridiques mis en œuvre en matière d'achat numérique notamment sur ALI express géré par la Chine, le crowfounding, Paypal géré par le Luxembourg, STRIPE par les Etats-UNIS, les comptes TRESOR non répertoriés...

De Dune à Pilat, le terrain reste mouvant

Le projet PILAT (Pilotage et Analyse du contrôle) a pour cible de centraliser tous les échanges possibles en matière de contrôle fiscal, remplaçant les applications ALPAGE, RIALTO/MEMO et CFIR ainsi que tous les outils de pilotage. Ne nous leurrions pas, la mise en œuvre de ce projet n'a là encore qu'un seul objectif : la suppression de 150 ETP pour compenser le prétendu cadeau du Fonds de Transformation de l'Action Publique (FATP).

L'application sera à destination de tous les agents de la chaîne du CF. L'acteur suivant aura accès aux données de l'acteur précédent mais pas forcément le contraire. Chacun pourra être attributaire, contributeur en fonction de la nature de l'activité. Les L16 B seront cependant verrouillées par défaut pour l'instant. PILATCF permettra de voir qui a traité un dossier, à la différence d'ALPAGE.

Une multitude d'outils seront mis à disposition des agents en charge du contrôle fiscal :

- **ALTO 3** remplaçant ALTO 2 avec un ajout de filtres basiques (une formation mettra en évidence les différences entre ALTO 2 et ALTO 3)
- **ALERTE CF** : application qui va être reliée aux différentes bases de la DGFIP dont PROCOL. Elle sera contextualisée et l'agent aura ses propres alertes. Le Chef de Service aura les alertes de tous les dossiers intégrés.
- **VUE 360** va évoluer et être enrichi début 2023. La DG précise que la CNIL est réticente quant à la vision nationale de cet outil.

- **GALAXIE** : les services devront faire remonter des fiches erreurs afin de faire les correctifs nécessaires

- **PORTAIL CF** : il n'est pas prévu de supprimer le passage par le portail métiers par contre le portail CF permettra d'accéder à tout un panel d'applications.

- **Accès ALPAGE** via Internet Explorer va évoluer dès l'été et sera accessible via MOZILLA

- **CFIR** : application complexe car conçue maison sans documentation et toute manipulation impacte parfois d'autres objets. L'application va basculer peu à peu via ALPAGE CFIR (plutôt une préfiguration qu'une expérimentation avec une généralisation début 2023) qui permettra de fiabiliser les calculs en matière d'IR car il y aura une connexion directe avec les déclarations.

Suite aux inquiétudes émises par **F.O.-DGFIP** quant aux saisies de doublons, l'interopérabilité des applications va permettre, quand un dossier sera créé sous PILOTFCF, de basculer toutes les informations sous ALPAGE.

F.O.-DGFIP s'est inquiétée des difficultés à former les jeunes vérificateurs dès la formation initiale. La Direction Générale répond que des pas à pas seront mis à leur disposition mais ceux-ci pourront également servir à tous car ils intégreront un rapport de synthèse. Pour **F.O.-DGFIP**, la DGFIP ne peut se contenter de ces « pansements sur des jambes de bois ». Nous revendiquons une véritable formation renforcée au contrôle fiscal dès l'ENFIP.

Alors que le Gouvernement prône la soi-disant lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, l'évasion fiscale n'a jamais atteint un niveau aussi important. Pourtant l'État continue à faire des économies sur les moyens de contrôles. Rappelons que seulement 10% des droits rappelés au titre du contrôle fiscal ont pour origine des dossiers sélectionnés via l'IA...

Poursuivre la destruction des BCR et des BDV, mettre en place le pôle national de CSP à distance, fixer un objectif de 50 % de fiches issues du data mining, les suppressions d'emplois vont contribuer largement à la remise en cause de l'égalité de traitement des usagers devant l'impôt.

Et quelle est la place des PCE, des PCRP qui connaissent le terrain, le tissu fiscal dans la cible du data mining ?

F.O.-DGFIP s'oppose à toute tentative d'unification des réseaux de recouvrement des recettes fiscales et sociales et réaffirme que la lutte contre la fraude fiscale est plus que jamais un enjeu démocratique, civique, économique et budgétaire majeur.